

# AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE

## Sécurisation de la RD 560 et aménagement d'une piste cyclable entre Auriol et le Var Commune d'Auriol

Par délibération en date du 9 février 2024, le Département des Bouches du Rhône a autorisé les modalités de la concertation publique relative à l'aménagement de la RD560 depuis la sortie d'agglomération d'Auriol, jusqu'à la limite départementale du Var, sur la commune d'Auriol.

La concertation, prévue aux articles L.103-2 et R.103-1 du code de l'Urbanisme, se déroulera sur la commune d'Auriol aux dates suivantes :

**du mercredi 12 juin au jeudi 11 juillet 2024 inclus**

Cette phase de concertation publique porte sur la présentation des études préliminaires.

### MODALITÉS DE LA CONCERTATION

Elle a pour but de présenter l'opération au travers de son contexte, de ses objectifs et de ses enjeux. Des panneaux de présentation seront proposés au public en mairie et sur le site internet du Département.

#### Site d'exposition

Le public pourra découvrir l'exposition dans les locaux de la mairie d'Auriol, sans rendez-vous, à l'adresse suivante :

#### **Hôtel de Ville**

Salle du rez-de-chaussée coté service urbanisme

Place de la libération

13390 AURIOL

*Du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00*

#### Permanences

Les techniciens du Département représentant le maître d'ouvrage assureront 9 permanences dans les locaux de la mairie d'Auriol pour répondre aux questions du public de 10h00 à 12h00:

Les mercredis : 12 juin 2024 / 19 juin 2024 / 26 juin 2024 / 3 juillet 2024 / 10 juillet 2024

et

Les vendredis : 14 juin 2024 / 21 juin 2024 / 28 juin 2024 / 5 juillet 2024

#### Site Internet

Les panneaux seront également consultables sur le site Internet du département : [www.departement13.fr](http://www.departement13.fr)  
Rubrique « Nos actions », puis « Routes », puis « Les chantiers »

Ou en scannant le QR code ci-contre



### MODALITÉS DE CONTRIBUTION DU PUBLIC

Pendant toute la durée de la concertation publique, les observations sur les éléments soumis à la concertation pourront être consignées sur différents supports prévus à cet effet.

#### Sur registre papier

Disponible à proximité des expositions en mairie.

#### Par courriel

[routes@departement13.fr](mailto:routes@departement13.fr)

#### Sur le registre numérique

Accessible via le site Internet du Département

#### Par voie postale

Département des Bouches du Rhône  
Direction des Routes et des Ports  
52, avenue de Saint Just  
13256 MARSEILLE CEDEX 20

Toutes les contributions transmises seront prises en compte dans le bilan de la concertation.